

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE,
LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE

CEA-CCBAD

RAPPORT DE RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA MISSION D'AUDIT DES COMPTES DU
PROJET DU CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD) / UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET-BOIGNY (UFHB)

(PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018)

AVRIL 2019

MONSIEUR KONÉ DAOUDA

COORDONNATEUR

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT

CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE

(CEA-CCBAD) / UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET-BOIGNY (UFHB)

22 B.P. 582

ABIDJAN 22

N/Réf. : Joy/Sta/Adm/Abe/132-2019

**RAPPORT DE RECOMMANDATIONS ISSUES
DE LA MISSION D'AUDIT DES COMPTES DU PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD) / UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET-BOIGNY (UFHB)
CREDIT IDA N 5733-CI**

(PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018)

Monsieur le Coordonnateur,

En exécution du contrat d'audit comptable et financier des comptes du Projet de Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD) pour la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2018, nous vous présentons ci-après, notre rapport de recommandations sur les procédures appliquées dans le cadre de l'exécution dudit Projet.

Ces recommandations visent à aider les responsables ainsi que les différents intervenants du Projet à améliorer la fiabilité des registres comptables pour la préparation des rapports de suivis financiers.

Ces recommandations sont issues des constatations faites durant nos travaux, et ne peuvent prétendre faire apparaître les faiblesses de toute l'organisation administrative, comptable et financière du Projet qui pourraient être mises en évidence dans le cadre d'une étude spécifique. Les recommandations mises en évidence concernent la gestion financière et administrative ainsi que la passation des marchés.

A l'issue de l'examen des comptes de l'exercice 2018, nous n'avons pas observé de faiblesse ou de dysfonctionnement significatif qui puisse faire l'objet de recommandations spécifique. Par conséquent, le présent rapport comporte exclusivement le suivi des recommandations émises à l'issue du précédent audit effectué par nos soins.

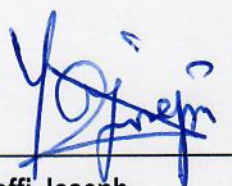
.../...

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les responsables de l'Unité de Coordination du Projet pour l'assistance qui nous a été apportée dans le cadre de notre intervention.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de nos sentiments distingués.

Abidjan, le 11 juin 2019

MOIHE AUDIT & CONSEIL



YAO Koffi Joseph
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Associé Gérant



AHUI Stephen
Sup de Co (ESCA)
Associé

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD)**

FINANCEMENT : CREDIT IDA N) 5733-CI / BANQUE MONDIALE

RAPPORT DE RECOMMANDATIONS

(PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER ET 31 DECEMBRE 2018)

SOMMAIRE

SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULEES A L'ISSUE DE L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE PRECEDENT	5
1. MISE A NIVEAU DU MANUEL DES PROCEDURES DU PROJET.....	5
2. SECURISATION DES ACTIFS DU PROJET	6
3. GESTION DE LA CAISSE	7
4. SECURISATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE DU PROJET	8
5. ARCHIVAGE DES PIECES	9
6. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE ET DE JUGEMENT DES OFFRES (COJO).....	10
7. AUTORISATION DU MINISTRE EN CHARGE DES MARCHES PUBLICS DANS LA CONCLUSION DES MARCHES DE GRE A GRE.....	11
8. PUBLICATION DE LA CONCLUSION DES MARCHES DE GRE A GRE.....	12

SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULEES A L'ISSUE DE L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE PRECEDENT

À l'issue de la revue des comptes de l'exercice 2018, nous n'avons pas relevé d'insuffisances ou de dysfonctionnement majeurs nécessitant la formulation de nouvelles recommandations. Nous présentons par conséquent ci-après l'état de mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'audit des comptes de l'exercice 2017.

Rappel de la description de la faiblesse ou du dysfonctionnement	Rappel de l'incidence de la faiblesse ou du dysfonctionnement	Rappel des recommandations des auditeurs	Etat de mise en œuvre en 2018
I. MISE A NIVEAU DU MANUEL DES PROCEDURES DU PROJET Le manuel des procédures de gestion administrative, financière, comptable, de suivi-évaluation et de passation des marchés utilisé par le Projet est commun à l'ensemble des trois projets financés par la Banque Mondiale dans le cadre des Centres d'Excellence retenus en Côte d'Ivoire (CEA-CCBAD, CEA-ENSEA et CEA-MEM) et ne contient aucune disposition spécifique afférente aux particularités de chaque centre. Au titre du projet CEA-CCBAD, nous avons noté que les procédures relatives aux indicateurs de performance et aux revenus externes générés ne sont pas traitées au manuel alors qu'il s'agit de caractéristiques majeures du Projet.		Nous recommandons que le manuel des procédures de gestion administrative, financière, comptable, de suivi-évaluation et de passation des marchés fasse l'objet d'une révision afin de tenir compte des spécificités et particularités de chaque projet. A défaut, des notes annexes audit manuel devront être élaborées par la Coordination du Projet CEA-CCBAD.	La recommandation n'a pas été mise en œuvre.
Commentaires de l'Unité de Gestion du Projet : Le manuel sera révisé dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 (ACE IMPACT) qui débutera en 2020.			

Rappel de la description de la faiblesse ou du dysfonctionnement	Rappel des recommandations des auditeurs	Etat de mise en œuvre en 2018	Commentaires de l'Unité de Gestion du Projet
II. SECURISATION DES ACTIFS DU PROJET Nous avons relevé que la carte grise d'un des véhicules acquis par le Projet est libellée au nom de l'Université Félix Houphouët-Boigny (véhicule de marque TOYOTA HILUX 4x4 d'une valeur de F.CFA 29 678 874). Cette situation découlait des dispositions d'un arrêté ministériel pour lequel nous n'avons pas obtenu copie. Nous notons qu'aucune disposition ou convention interne n'a été prise entre la Présidence de l'Université Félix Houphouët-Boigny et la Coordination du Projet CEA-CCBAD afin de confirmer la propriété effective sur ledit véhicule.	À défaut de pouvoir faire une mutation de la carte grise du véhicule au profit du Projet CEA-CCBAD, nous recommandons qu'une convention soit établie entre la Présidence de l'Université et la Coordination du Projet afin de préciser la propriété effective du Projet sur le véhicule.	Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.	Le projet CEA CCBAD est une entité de l'UFHB (l'ordonnateur du projet étant le président de l'UFHB), de ce fait la signature d'une telle convention ne paraît pas pertinente.

Rappel de la description de la faiblesse ou du dysfonctionnement	Rappel des recommandations des auditeurs	Etat de mise en œuvre en 2018
III. GESTION DE LA CAISSE Nous avons relevé un cumul de fonctions non compatibles exercées par la Comptable du Projet. Celle-ci a notamment en charge la gestion physique de la caisse ainsi que l'enregistrement des opérations y afférentes. Par ailleurs, Il n'y a pas eu d'inventaire physique indépendant des avoirs en caisse au cours de la période.	Nous recommandons une séparation des fonctions de détention, d'enregistrement et de contrôle des espèces en caisse. A défaut, nous suggérons la mise en œuvre de prise d'inventaires physiques inopinées de la caisse par une personne autre que celle en charge de la gestion physique de ladite caisse afin de confirmer la concordance des enregistrements comptables avec la réalité.	Cette recommandation a été mise en œuvre. La gestion physique de la caisse a été transférée à l'assistante du Projet.

Rappel de la description de la faiblesse ou du dysfonctionnement	Rappel des recommandations des auditeurs	Etat de mise en œuvre en 2018
IV. SECURISATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE DU PROJET Il n'existe pas de politique ni de procédures de sauvegarde et de restauration des données du Projet (informations financières et comptable et autres données extracomptables importantes). Les informations sont présentement stockées localement par les différents collaborateurs sur des disques durs externes.	Nous recommandons la définition et la mise en place d'une politique et de moyens de sécurité pour la sauvegarde (site et hors site) et la restauration de l'information financière, comptable et opérationnelle du Projet. L'acquisition d'un serveur informatique par exemple permettra de centraliser les sauvegardes et de minimiser les risques de pertes de données par des sauvegardes automatisées qui pourront également être stockées sur des disques amovibles indépendants.	Cette recommandation a été mise en œuvre. Un système de sauvegarde en ligne (i cloud) a été mis en place par le Projet.

Rappel de la description de la faiblesse ou du dysfonctionnement	Rappel des recommandations des auditeurs	Etat de mise en œuvre en 2018
V. ARCHIVAGE DES PIECES Les ordres de paiement ne sont pas systématiquement accompagnés de toutes les pièces justificatives afférentes. <u>Exemples :</u> - Les ordres de missions et les listes de présence ne sont pas toujours joints aux autres pièces justificatives des dépenses de participation aux ateliers et séminaires ; - Certains contrats, bons de livraison et avis de non-objection de la Banque Mondiale ne sont pas systématiquement joints à la liasse de documents servant à justifier les dépenses.	Nous recommandons que les ordres de paiement soient systématiquement accompagnés de toutes les pièces justificatives prévues au manuel de procédures afin de faciliter les analyses et contrôle a posteriori.	Cette recommandation a été mise en œuvre. Les ordres de paiement sont désormais joints aux pièces justificatives.

Rappel de la description de la faiblesse ou du dysfonctionnement	Rappel des recommandations des auditeurs	Etat de mise en œuvre en 2018
VI. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE ET DE JUGEMENT DES OFFRES (COJO) Un marché, relatif aux travaux de construction des bâtiments du CEA CCBAD a été passé par voie d'appel d'offre national. L'auditeur a relevé que la commission d'ouverture et de jugement des offres (COJO) mise en place dans le cadre du processus de passation de ce marché, a participé dans son intégralité, à toutes les étapes de la procédure d'attribution ; notamment tous les membres de la COJO ont : - participé à la séance d'ouverture des offres ; - procédé à l'analyse des offres ; - participé et pris part au vote sur le rapport d'analyse des offres lors de la séance de jugement. Cette pratique n'est pas conforme aux dispositions des articles 69, 70, 74 et 45.1 du Code des marchés publics qui régissent le fonctionnement de la COJO et qui prévoient que : - tous les membres de la COJO participent à la séance d'ouverture des offres ; - le rapporteur seul procède à l'analyse des offres - le rapporteur transmet son rapport aux membres de la Commission ; - les membres de la COJO participent tous à la séance de jugement du rapport d'analyse ; - le rapporteur ne participe pas au vote sur le rapport d'analyse lors de la séance de jugement.	Nous recommandons au Projet de se conformer aux règles de fonctionnement de la COJO, telles qu'édictees par les textes réglementaires.	A suivre au prochain audit. Aucun marché n'a été passé sur l'exercice 2018, nous n'avons pas pu apprécier la mise en œuvre de cette recommandation.

Rappel de la description de la faiblesse ou du dysfonctionnement	Rappel des recommandations des auditeurs	Etat de mise en œuvre en 2018
VII. AUTORISATION DU MINISTRE EN CHARGE DES MARCHES PUBLICS DANS LA CONCLUSION DES MARCHES DE GRE A GRE En application de la réglementation en vigueur, le Projet n'a pas soumis à l'autorisation préalable du Ministre en charge des marchés publics, la passation des cinq (5) marchés suivants, qui ont été passés par entente directe : - Fourniture et mise en place de logiciel de gestion financière et comptable (TOM2PRO) version mono projet pour un montant de F.CFA 10 870 424 - Fourniture de service d'entretien et de maintenance du copieur de l'UGP pour un montant de F.CFA 2 360 000. - Entretien et maintenance du véhicule Toyota 4*4 double cabine du CEA-CCBAD pour un montant de F.CFA 3 504 600 - Entretien et maintenance du véhicule Hyundai County mini bus de 28 places du CEA-CCBAD pour un montant de F.CFA 1 559 179 - Formation des producteurs, inventaires et la cartographie des plantations de cacao dans le cadre du projet CEA-CCBAD pour un montant de F.CFA 8 500 000. Le non-respect de cette formalité contrevient aux dispositions de l'article 13 du décret N°2015-475 du 1^{er} juillet 2015 portant procédure et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers et de l'article 97 du Code des Marchés publics qui stipulent « toute procédure dérogatoire ou mesure exceptionnelle est soumise à l'autorisation préalable du Ministre chargé des marchés publics.... l'autorité contractante ne peut recourir à la procédure de gré à gré qu'après y avoir été autorisée préalablement par le Ministre chargé des marchés publics ou son délégué, après avis de la Structure administrative chargée des marchés publics. »	Nous recommandons au Projet de soumettre systématiquement chaque marché devant être conclu par voie de gré à gré à l'autorisation préalable du Ministre en charge des marchés publics.	A suivre au prochain audit. Aucun marché n'a été passé sur l'exercice 2018, nous n'avons pas pu apprécier la mise en œuvre de cette recommandation.

Rappel de la description de la faiblesse ou du dysfonctionnement	Rappel des recommandations des auditeurs	Etat de mise en œuvre en 2018
VIII. PUBLICATION DE LA CONCLUSION DES MARCHES DE GRE A GRE L'Annexe 1.7 à la directive de la Banque Mondiale fait obligation au Projet de publier toutes les informations « sur les marchés passés par voie d'entente directe, dans les deux semaines suivant la réception de l'avis de non-objection de la Banque à la proposition d'attribution du marché pour les marchés soumis à l'examen préalable, et dans les deux semaines suivant la décision d'attribution du marché de l'Emprunteur pour les marchés soumis au contrôle a posteriori de la Banque. Les preuves de publication des attributions des cinq (5) marchés passés par entente directe dans UNDB online n'ont pas été faites à l'Auditeur.	Nous recommandons au Projet le respect des directives de la Banque en matière de publication des conclusions des marchés de gré à gré.	A suivre au prochain audit. Aucun marché n'a été passé sur l'exercice 2018, nous n'avons pas pu apprécier la mise en œuvre de cette recommandation.

* * *

*